

PENSIONNAT DE PASSY-FROYENNES

Association sans but lucratif (a. s. b. l.) - Numéro d'entreprise : 0410 479 551
7, chaussée de Tournai B-7520 T O U R N A I (Ramegnies-Chin) (003269) 250.304

Règlement financier 2022 - 2023

Le coût de l'internat

Est annoncé à 3 900 euros pour les dix mois de l'année complète, soit de septembre 2021 à juin 2022. Ce prix est établi selon l'index du mois de janvier et donné sous réserve d'indexation en cours d'année. Cette somme **forfaitaire** comprend l'hébergement et les repas pris dans notre restaurant scolaire.

Deux factures

Vous seront envoyées. La première établie en septembre couvre les quatre premiers mois (septembre à décembre). La seconde, envoyée en janvier, couvre les six derniers mois (janvier à juin). Vous pouvez bien évidemment les régler à réception si vous le désirez.

Attention

Le nombre de nuitées varie chaque mois mais par simplification, nous demandons **10 paiements égaux de 390 € pour le 15 du mois en cours.**

Sachez cependant qu'en cas de départ en cours d'année, un mois débuté est un mois dû. En cas de non paiement d'une ou de plusieurs mensualités, le pensionnat peut interdire l'accès au dortoir voire exclure définitivement l'élève dans un délai de dix jours suivant l'envoi d'une mise en demeure.

Caution

Pour garantir l'inscription la première année, nous demandons le paiement de **350 €**. Nous l'utilisons partiellement pour l'achat de fournitures qui deviendront propriété de l'interne : matelas, poubelle, oreiller, balai (100 €). Le solde restant en dépôt constituera la caution : **250 €**

Cette somme sera **irréremédiablement perdue en cas de départ en cours d'année** : sujet développé au point 10 du « règlement général » et dans le document « Comment s'inscrire à l'internat ».

Compte bancaire :

CBC **BE54 7325 0132 0097** (BIC) **CREGBEBB**